

**Annexe 2 à la Circulaire n° 472 destinée aux comités d'éthique dans le cadre de
l'application de la loi du 7 mai 2004**

AFMPS – Dept. R&D
t.a.v. Dr. Greet Musch
Place Victor Horta 40/40
1060 Bruxelles

Bruxelles, le 1^{er} septembre 2006

Chère Dr. Musch,

Je soussigné, *Nom Prénom*, membre du Comité d'Ethique de l'Hôpital XXX, déclare, conformément à la loi du 7 mai 2004, avoir ou non des liens* avec un promoteur d'expérimentation commerciale.

directs	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui	si oui citer
indirects	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui	si oui citer

* Par lien direct ou indirect avec un promoteur d'expérimentation commerciale, il faut entendre

- être employé par un
- être membre du Comité de Direction d'un
- recevoir des honoraires, salaire ou dédommagements d'un
- posséder des actions ou des intérêts financiers auprès d'un promoteur d'expérimentation commerciale.

Une nouvelle déclaration sera fournie dès qu'une modification interviendra en la matière ou si de nouveaux liens sont noués.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de toute ma considération.

Nom Prénom
Membre du Comité d'Ethique
de l'Hôpital XXX